

PV de l'assemblée du budget du 20 novembre 2019 à la salle communale de
Montfaucon

Présents : Dominik - Sébastien - Jean-Claude -Katia - Laetitia
Excusés : Hans-Jörg

Le Président ouvre l'assemblée, il est 20h11 et lit l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1. Ouverture de l'assemblée par le Président
2. Désignation des scrutateurs
3. Lecture du dernier PV de l'assemblée du 07 Mai 2019
4. Budget 2020
5. Accepter la proposition du comité pour les frais d'entretien des secteurs non-effectués (soustraction aux primes)
6. Nomination d'un/e secrétaire
7. Divers et imprévu

2. Jean-Claude & Séba sont nommés scrutateurs pour la soirée.

3. Laety lit le dernier PV de l'AG du 07.05 dernier. Dom demande s'il y a des questions. JC relève que la barre de l'Yves est tjs par terre, il ne l'a pas entretenue du tout. Et il est décidé qu'avec la convoc de l'AG du printemps, le comité mettra une annotation que l'entretien des barres doit être réglée pour le 1^{er} Mai au plus tard. Si c'est pas en ordre, ça sera fait à la charge du paysan. Pr Mr Cachot, il lui sera envoyé un courrier individuel. Le Président fait voter le PV par un levé de main. Ok à l'unanimité.

4. Katia présente le budget 2020. Pour les années futures, il sera présenté différemment et uniformisé avec Montfaucon, les libellés seront différents. Jeton de présence en augmentation, eau 1'000.— de plus car il y aura l'installation des nouveaux compteurs, entretien de pâturage (des buissons, etc..) aussi plus élevé car le budget est dépassé chaque année. Le budget est voté et accepté par tout le monde.

5. L'entretien du pâturage n'est pas fait sur certain secteur. Un responsable de l'OFAG est venu cette année contrôler à Montfaucon, et Katia a profité de demander comment peut-on faire régner la propreté et la discipline des ayants droits. Ce Mr lui a répondu que ns aurions le droit de lui soustraire sur les primes d'estivage.

Il est pris par décision à l'unanimité que celui qui n'entretient pas son secteur, et que la probabilité d'étalation des graines sur d'autres secteurs serait mis en déduction de celui-

ci au prix effectif de l'homme et des heures effectuées pour remédier à l'entretien annuel. (heure effectuée seront déduits de la prime d'estivage de l'ayant droit qui n'a pas ou pas assez entretenu.

2 paysans n'ont pas fait de factures pour l'entretien des parcs, donc par déductions, ils n'ont pas fait d'heures d'entretien. Le règlement communal stipule que l'entretien est obligatoire, il est décidé qu'avec le courrier du printemps, une copie de l'article sera joint. L'entretien doit se faire sur toute l'année de végétation. Si rien ne se fait, le responsable sera avisé par mess et qq'un ira à ses frais.

6. Katia informe qu'elle a reçu la lettre de démission de Laety pour le poste de secrétaire et la lit. Elle va recevoir un présent en remerciements de toutes ces années de bons et loyaux services. Martine s'est dite intéressée par le poste, seule intéressée, elle est nommée par l'AG. Elle commencera sa fonction au 1^{er} janvier 2020.

7. Afin de faire réagir les gens qui ne font pas leurs corvées, le comité a décidé de leur supprimer le $\frac{1}{4}$ d'encrannes cadeau qui leur était offert. Une annotation sera faite ds le courrier du printemps.

Katia informe que les pâturages d'estivage de Montfaucon ont eu le contrôle, donc Montfa ce sera pour 2020-2021. Pour les feuilles de dépôt d'engrais que JC tient à jour, Katia l'informe qu'il faut encore plus détailler, car cela fait partie du contrôle aussi (lieu des dépôts et nbre de m3).

Dom & Katia ont envoyé les analyses de terres qui ns ont été demandés. Ns verrons, suite à cela, si ns aurons droit à acheter plus d'engrais.

Tas à déchiqueter : Katia a eu contact avec Guillaume, et ils vont essayer de les faire évacuer au plus vite. Et remettre la place en état. La 1^{ère} place est vers les emposieus et la 2^e vers les bertrames ds la forêt, la grandeur d'un tas est d'env. 200m². Il est demandé s'il y a de l'écrit, s'il y aurait un jour un problème de blessure avec une bête comme déjà une fois y a qqes années, une génisse à Max & Katia Belser. Afin de ns protéger.

Sangliers : Katia a tél au garde-chasse, il lui a dit qu'il existe un produit à mettre et que ça tient 2 semaines et qu'il y a des chasses aux sangliers prévues de temps à autres. Le garde informe que le Canton va donner des dérogations pour les tirs de nuit.

Le Président clôt l'assemblée, il est 21h21.